

## ACTION CLÉ 1 (KA171) – MOBILITÉS DES INDIVIDUS

### MOBILITÉ SOUTENUE PAR LES FONDS DE POLITIQUE EXTERIEURE

**Programme de mobilités entrantes et sortantes d'études, de stages, d'enseignements et de formations entre les pays membres du programme Erasmus+ et des pays tiers non associés.**

#### Qu'est-ce que la mobilité soutenue par les fonds de politique extérieure ?

- La mobilité soutenue par les fonds de politique extérieure correspond à des **projets de mobilités entrantes et sortantes entre les pays membres du programme Erasmus + et des pays tiers non associés.**
- Cette mobilité internationale concerne les :
  - Mobilités d'études (SMS)
  - Mobilités de stages (SMP)
  - Mobilités d'enseignements (STA)
  - Mobilités de formation du personnel (STT)

#### Objectifs

- Accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur en Europe
- Favoriser l'internationalisation des EES
- Encourager la coopération avec les pays partenaires en lien avec la politique extérieure
- Augmenter les connaissances et compétences des étudiant·e·s
- Accroître l'employabilité et les perspectives professionnelles des étudiant·e·s et personnels
- Rendre les programmes pédagogiques plus attractifs

#### Caractéristiques

- Activités éligibles : mobilités d'études/combinées ; de stage ; d'enseignement ; de formation du personnel + activités de soutien à la mobilité
- Mobilité hybrides éligibles : une partie en distanciel, une partie en présentiel en respectant au total les durées minimales.
- Mobilités doctorales éligibles
- Durée du projet : 24 ou 36 mois
- Financements plus conséquents que les bourses Erasmus + « classiques » :

##### **Bourse ou frais de séjour :**

- SMS & SMP – entre 700 et 900 € / mois en fonction du sens de la mobilité (*sortante ou entrante*)
- Complément financier pour les étudiants avec moins d'opportunités : 250€ / mois.
- STA & STT – entre 148€ et 190€ / jour du 1<sup>er</sup> au 14<sup>ème</sup> jour en fonction du sens de la mobilité (*sortante ou entrante*)
- Soutien Organisationnel (OS) – 500 € / participant

#### Sources :

<https://www.erasmusplus.fr/upload/68/ap24-es-ac171-presentation-generale-nov-23.pdf>  
<https://monprojet.erasmusplus.fr/fiche-action/appel=2024&codeAction=KA171-HED>

- Frais de déplacement : en fonction du barème kilométrique ([calculateur de distance EACEA](#)) et du mode de transport utilisé.

### Financements

- **L'enveloppe globale pour la France** est de **24 millions d'euros** en 2024 sur cette action.

### Dates importantes

- Date de publication de l'AAP : 25/11/2023
- Date limite de soumission des candidatures : 20/02/24 à 12h00
- Résultat des sélections : Juillet 2024
- Dates de début et de fin de période contractuelle : 1<sup>er</sup> août 2024 et fin à N+2 ou N+3

### Critères d'évaluation

- Qualité de la conception du projet et modalités de coopération (40 points)  
Mentionner le respect des valeurs européennes
- Pertinence de la stratégie (40 points)
- Impact et dissémination (20 points)

**Attention, il existe des restrictions de mobilités pour les étudiants dans certaines zones géographiques** (mobilité sortante entre doctorants uniquement pour les régions 2 à 11 [éligibles à l'APD](#))

**Zones prioritaires** : Les Balkans, l'Afrique Subsaharienne, Proche Méditerranée.

### Les MIC terminés, en cours et/ou récemment déposés par l'Université Lumière Lyon 2

| Intitulé du projet                           | État                                      | Dates de début et fin de projet prévues |
|--|---|---|
| MIC Géorgie + Cambodge + Iran                | Obtenu pour la Géorgie                    | 2019 - 2022                             |
| MIC Bosnie + Burkina-Faso + Russie + Ukraine | Obtenu pour la Bosnie                     | 2020 - 2023                             |
| MIC Russie + Georgie + Burkina Faso          | Obtenu pour la Géorgie et le Burkina Faso | 2022 - 2025                             |

### Retours d'expérience ULL2 - Points d'attention

#### Généraux

- Anticiper la validation des contrats si possible (*contrat de subvention et contrat de reversement*), et veiller à respecter les circuits de signature (*ex : ordres de mission*)

Sources :

<https://www.erasmusplus.fr/upload/68/ap24-es-ac171-presentation-generale-nov-23.pdf>  
<https://monprojet.erasmusplus.fr/fiche-action/appele=2024&codeAction=KA171-HEd>

- La non réalisation de toutes les actions impacte le budget du projet. Exemple : toute mobilité non réalisée doit être remboursée auprès de l'Agence

#### Volet SMS :

- Il est impératif de calculer le montant des bourses en se basant sur les dates de début et de fin de mobilité mentionnées dans les documents de mobilité. Il n'est pas possible de procéder comme pour Erasmus + Mobilité de l'enseignement supérieur, dans le cadre duquel il existe des "forfaits" (*les étudiant.es en mobilité pour un semestre touchent tous le même montant, même si leurs dates de mobilité sont différentes*)
- Il est utile de demander aux étudiant.e-s entrant.e-s d'ouvrir un compte en banque en France pour faciliter les versements de la bourse
- Il est conseillé de procéder à un versement de la bourse de mobilité en deux parties, car les montants sont conséquents (par exemple : 70 % de la bourse et les frais de voyage à l'arrivée de l'étudiant.e dans le pays d'accueil / à Lyon, les 30 % restants après réception du rapport final ERASMUS +)

#### Volet STA et STT :

- Bien insister sur la durée minimum de mobilité qui est de 5 jours, sans compter les jours de voyage.
- La Formation ne peut consister en une mission de recherche de partenaires, de réseautage.

#### Sources :

<https://www.erasmusplus.fr/upload/68/ap24-es-ac171-presentation-generale-nov-23.pdf>  
<https://monprojet.erasmusplus.fr/fiche-action/appele=2024&codeAction=KA171-HED>